

## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*



### **Sommet de l'éducation : Le Réseau Liberté-Québec publie son mémoire et invite la population à son « Autre Sommet »**

MONTRÉAL, le 6 février 2013 - Le Réseau Liberté Québec (RLQ) a publié mercredi le 6 février son mémoire dans le cadre du Sommet de l'éducation du ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne.

Le RLQ dit être inquiet. Non seulement du fait que le Sommet soit basé sur de fausses prémisses, mais également sur la place qu'y tiennent des acteurs qui ont été invités à y participer. « Le débat en cours témoigne d'une vision étroite et strictement comptable de même que d'une obsession égalitariste et d'une idéologie du nivellement vers le bas du présent gouvernement », déplore Joanne Marcotte, cofondatrice du RLQ.

Voyant l'absence du contribuable et de parents autour de la grande table de consultation gouvernementale, le RLQ a saisi l'occasion pour exprimer certaines préoccupations de ses membres. Il invite également la population à « L'Autre Sommet » qui se tiendra mercredi le 6 février 2013, de 18h à 21h, à l'Hôtel Plaza à Sainte-Foy, et au cours duquel des personnalités importantes viendront partager leur vision d'un système d'éducation à la hauteur des attentes des étudiants, parents et contribuables libres et responsables.

**Financement des études postsecondaires et droits de scolarité** - Le RLQ considère que la limite de la participation des contribuables est atteinte et que tout financement supplémentaire doit provenir des étudiants. Les universités devraient pouvoir déterminer elles-mêmes le niveau de leurs droits de scolarité. Le RLQ rejette également le concept des droits de scolarité uniformes et appuie la modulation des droits de scolarité en fonction des coûts des programmes universitaires.

« La culture de la gratuité dessert mal le Québec », selon Ian Sénéchal. « Pourquoi ne pas réfléchir à l'instauration d'un droit de scolarité symbolique au cégep et à la pleine facturation des cours échoués? » s'interroge l'initiateur du mouvement.

Enfin, contrairement aux envolées lyriques des associations étudiantes, la reddition de comptes des administrations universitaires devrait se faire devant les élus et l'ensemble de la population et non pas devant un comité noyauté d'associations étudiantes et de représentants syndicaux. Le RLQ est d'avis que les universités doivent publier les coûts de leurs programmes d'étude, leurs taux de diplomation et taux de placement pour chacun de leur programme d'étude.

**Mission des associations étudiantes et démocratie étudiante** - Le RLQ propose que soit clarifiée la mission des associations étudiantes. « Les jugements de la Cour sont clairs : les associations étudiantes n'ont pas d'assises légales pour décréter une grève générale et brimer le droit de tous les étudiants d'accéder à l'enseignement », selon Ian Sénéchal. « Si la loi n'est pas claire, clarifions-la! »

Le RLQ est également en faveur de la complète liberté d'association, ce qui inclut la liberté de ne pas s'associer. Aucun étudiant ne devrait être tenu de cotiser obligatoirement à une association étudiante. Le mouvement appuie donc l'initiative de Miquaël Bergeron et de Laurent Proulx de mettre fin au monopole de représentation des associations étudiantes.

Enfin, le RLQ dénonce vigoureusement le comportement de certains enseignants du printemps 2012. « Les enseignants ont un devoir de réserve lorsqu'il s'agit d'activisme politique sur les campus collégiaux et universitaires », selon Joanne Marcotte. « Tout enseignant qui encourage ou participe à des activités d'intimidation devrait être sujet à une sanction sévère de leur employeur, suspension ou même perte d'emploi s'il contrevient aux lois du Québec. »

**Liberté de choix et financement des écoles privées** - Le RLQ s'inquiète également des intentions de la ministre de l'Éducation, Marie Malavoy, en ce qui touche le financement des écoles privées. Le Réseau a la profonde conviction qu'il appartient aux parents de choisir le milieu scolaire dans lequel évoluera son enfant. Ultimement, par souci d'équité, il serait même souhaitable, d'éliminer les barrières financières pour rendre l'école privée encore plus accessible. « Une place dans une école privée coûte moins cher au gouvernement qu'une place dans une école publique », rappelle Ian Sénéchal. « Il serait temps de cesser les bagarres idéologiques et de laisser les parents décider de ce qu'ils croient être bon pour leurs enfants. »

**La valeur ajoutée de l'anglais dans le programme éducatif** - Le RLQ s'oppose vivement aux intentions du gouvernement d'étendre la loi 101. Les écoles primaires et secondaires devraient avoir toute la latitude nécessaire pour proposer des programmes qui intègrent l'enseignement de l'anglais de la façon la plus efficace possible. Le RLQ ne remet donc pas en question la loi 101 actuelle mais déplore que le gouvernement actuel veuille confiner les Québécois à un ghetto unilingue francophone, et bafouer la volonté des communautés qui croient à l'autonomie des écoles et des parents.

\* \* \*

*Le Réseau Liberté Québec est un organisme défendant la liberté et la responsabilité individuelles, une révision du rôle de l'État et des marchés concurrentiels. Pour plus d'informations sur L'Autre Sommet : [www.liberte-quebec.ca](http://www.liberte-quebec.ca)*

-30- **Demandes d'entrevues** : Joanne Marcotte (418-875-1678 ou 418-997-0359), Ian Sénéchal (581-982-6779), cofondateurs du Réseau Liberté-Québec